



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2021

VILLIERS-SUR-MARNE

Tous mobilisés pour le tri et l'environnement !



Collecte des ordures ménagères

BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.
Les bacs doivent être sortis **après 20h, la veille** de la collecte.



Lundi matin
Vendredi matin

Mardi matin
Samedi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac gris ?

Rendez-vous page 8 pour (re) découvrir nos consignes de tri !

Collecte des emballages

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers** !
Les bacs doivent être sortis **après 20h, la veille** de la collecte.



Jeudi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 7 pour (re) découvrir nos consignes de tri !

Collecte du verre

BAC ET BORNE VERT(E) : VERRE

La collecte du verre a lieu en porte-à-porte, le **mercredi matin en semaine impaire**.

Veuillez sortir vos bacs **après 20h, la veille** de la collecte.



Semaine impaire
Mercredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans le bac vert et la borne verte ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Retrouvez également toutes les **bornes d'apports volontaires verre** de votre ville :

- 1 76 route de Bry
- 2 Boulevard de Bishop's Stortford
- 3 Place des Tilleuls
- 4 Boulevard de Bishop's Stortford
- 5 Boulevard de Bishop's Stortford
- 6 Avenue Nelson Mandela
- 7 Avenue Nelson Mandela
- 8 Avenue Nelson Mandela
- 9 1 rue René Cassin
- 10 2 rue Théophile Gautier
- 11 9 boulevard de Friedberg
- 12 75 rue de Noisy
- 13 87 rue de Noisy
- 14 3 rue Entroncamento
- 15 Complexe Octave Lapize
- 16 27 avenue Montrichard
- 17 36 avenue des Marronniers

Collecte des végétaux

BAC MARRON : VÉGÉTAUX

La collecte des végétaux s'effectue **tous les mardis, du 16 mars au 14 décembre**, le matin ou l'après-midi selon votre secteur.

Mais pensez aussi au compostage !

Demandez un composteur et/ou un lombricomposteur au **01 48 71 59 13** ou à environnement@pemb.fr.



Mardi matin

Mardi après-midi



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac marron ?

Rendez-vous page 8 pour (re) découvrir nos consignes de tri !

Comment bien trier mes déchets ?

BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 !



Bouteilles en verre
(eau, huile, jus de fruit, alcool,...)



Bocaux, pots et flacons en verre
(conserves, yaourts, miel, épices,...)



BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une source à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac**.

400 ans avant que le plastique ne disparaisse, alors qu'avec 4 bouteilles recyclées on en fabrique 3 !



Tous les **emballages en carton**
(briques, papiers, journaux, et magazines)

Toutes les **bouteilles, pots et flacons en plastique**



Tous les **emballages en métal**
(conserves, canettes, capsules de café, aluminium,...)

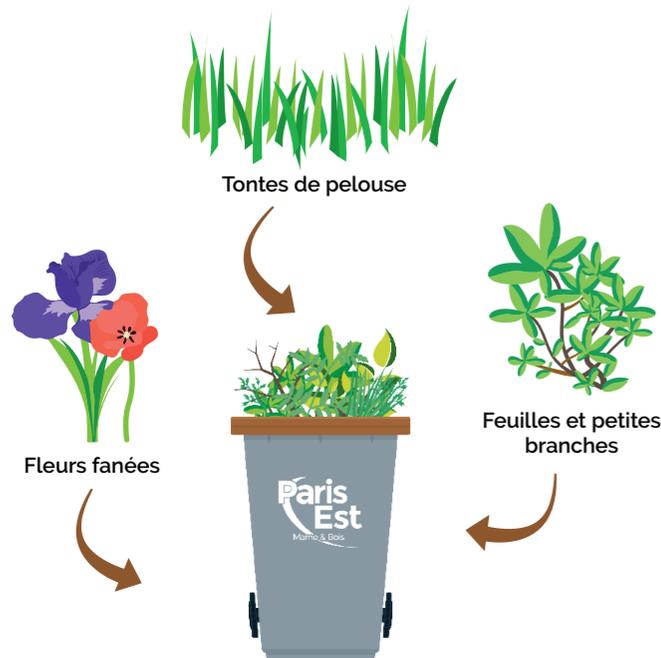


Tous les **autres emballages en plastique**
(sacs, verres, pots et barquettes alimentaires,...)

BAC MARRON : VÉGÉTAUX

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs gratuitement** avec une distribution et un suivi par un maître composteur.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service des déchets et de l'environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr.



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est **exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !**
Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.



Collecte des encombrants et déchets toxiques

La collecte de vos encombrants se fait tous les **1^{ers} vendredis** ou **2^{èmes} vendredis du mois** selon votre secteur.
Une collecte sur rendez-vous est également possible (voir page suivante).



DÉCHETS TOXIQUES

Vos **déchets toxiques** (solvant, huile usagée, pile, batterie, ampoule, néon, acide, colle, peinture...) sont à porter au **"camion planète"** :

- Rue Boieldieu, face à la Mairie les **2^{ème} et 4^{ème} dimanches** du mois et le **2^{ème} jeudi** du mois, de 10h30 à 12h30
- Place des Châtaigniers, le **2^{ème} jeudi** du mois, de 15h à 17h
- En **déchèterie** (voir page suivante)

Collecte des encombrants

L'enlèvement de vos encombrants se fait aussi **sur rendez-vous** en appelant le **0 800 611 544** (Numéro Vert) ou le **01 45 16 97 44** pour programmer le ramassage. Votre interlocuteur vous fixera une date de dépôt (un lundi).

Vos encombrants sont à déposer **la veille au soir** (après 20h) de la date fixée.

Les encombrants qui seront collectés, seront composés de **meubles usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles fermetures, de déchets ménagers spéciaux** (DMS : peintures, solvants, ampoules...) et de **déchets électriques et électroniques** (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...).



Les **autres déchets** (plâtre, gravats, végétaux, etc.) doivent être portés à la **déchèterie**.

Dépôt limité à **1 m³, 50 kg et 2 m** maximum.



Et si vous les donnez ou vendez sur www.marnebois-troc.fr ?

Déchèteries du Territoire



Déchèteries fixes

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- 🗓 Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- 🗓 Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- 🗓 Dimanche : 9h-13h

NOGENT-SUR-MARNE LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- 🗓 Samedi : 9h-12h & 13h30-18h

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

- 📍 9 avenue Denis Papin
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- 🗓 Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- 🗓 Dimanche : 9h-13h

Déchèteries mobiles

SAINT-MANDÉ

- 1^{er} samedi du mois - 9h-13h - Rue Cailletet
- 3^{ème} mercredi du mois - 9h-13h - Place de la Libération

VINCENNES

- 2^{ème} samedi du mois - 9h-13h - Place Renon
- 3^{ème} samedi du mois - 9h-13h - Place Carnot
- 4^{ème} mercredi du mois - 14h-18h - Place Diderot



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Chaque foyer est limité à un dépôt de 1 m³ par semaine avec un poids maximum de 70 kg.



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 510 000 habitants
1 Place Uranie 94340 Joinville-le-Pont
www.parisestmarnebois.fr

Contact : 01 48 71 59 13 - environnement@pemb.fr